

COMMUNE DE SALASC

Compte rendu de la séance du 04 juin 2020

Monsieur Lucien ABELLANEDA, Monsieur Jacques ARRIBAT, Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Madame Nicole DAVERGNE-RIBEIRO, Madame Marie-Ghislaine DELAPIERRE, Madame Catherine GOURIOU, Monsieur Leonardo GOUVEIA, Monsieur André LOPEZ, Madame Catherine LOPEZ, Monsieur Sébastien MIMAULT, Madame Evelyne SALSON

Secrétaire de la séance : Evelyne SALSON

En début de séance M. MIMAULT intervient sur le fait qu'il n'a pas été mis à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu de la séance d'installation du maire et de ses adjoints.

La secrétaire de mairie précise que c'est une erreur de sa part (ce sont ses premières élections municipales), pensant que l'installation du nouveau conseil ne pouvait être approuvé ni par les anciens, puisque non convoqués ni par les nouveaux élus, puisque se référant à leur propre installation.

Il est convenu que le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020 soit présenté au prochain conseil pour approbation.

Délégation au Maire

Pour assurer un fonctionnement rapide de l'administration de la commune, le maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal ;

Le conseil municipal décide de confier au maire, par sa délégation et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après mentionnées :

3-procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

5-décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6-passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7-crée les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8-prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9-accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 16-intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas fixés par le conseil municipal ;
- 17-régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 4000€ ;
- 18-donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 24-d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

POUR à l'unanimité des présents.

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

M. le maire propose à l'assemblée de constituer les commissions communales suivantes et d'en élire les membres,

Il rappelle qu'il est de droit président et donc membre de chaque commission :

COMMUNICATION-INFORMATIONS

Compétence : Informations municipales, site internet, contact presse, relations associations

Membres : Mmes Catherine GOURIOU et Ghislaine DELAPIERRE.

AFFAIRES SOCIALES

Compétence : référent(e) RSA, action sociale, action et lien en faveur de la jeunesse et des aînés.

Membres : Mmes Evelyne SALSON et Catherine LOPEZ.

Référente RSA : Mme Catherine LOPEZ

TRI SELECTIF-SYNDICAT CENTRE HERAULT

Compétence : collecte des déchets, tri sélectif

Membre: M. Sébastien MIMAULT

ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Compétence : Environnement, développement durable, Natura 2000, agriculture

Membres : Mmes Catherine LOPEZ et Nicole DAVERGNE-RIBEIRO, M. Sébastien MIMAULT.

ECOLE :

Compétence : affaires scolaires, regroupement scolaire intercommunal, petite enfance.

Membres : Mmes Evelyne SALSON et Catherine GOURIOU.

URBANISME-PLU

Compétence : autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, lotissement), élaboration du Plan Local d'Urbanisme, patrimoine local

Membres : Mmes Evelyne SALSON et Ghislaine DELAPIERRE, Mrs Jean-Claude CLOZIER et Lucien ABELLANEDA.

FINANCES - ADMINISTRATION

Compétence : Budget, compte administratif, décisions modificatives, emprunt, dette, gestion du personnel, organisation des services.

Membres : M. Jean-Claude CLOZIER et Mme Ghislaine DELAPIERRE.

BATIMENTS-RESEAUX

Compétence : travaux, entretien voirie-bâtiments publics-domaine communal, fleurissement village, béals, fontaines

Membres : Mrs André LOPEZ, Lucien ABELLANEDA, Leonardo GOUVEIA

CIMETIERE-CULTE

Compétence : gestion entretien et organisation cimetière, coordination cultes.

Membre : Mme Catherine GOURIOU

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Compétence : Analyse des dossiers de candidature et liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières notamment.

Membres : Titulaires : Mrs. Jean-Claude CLOZIER et Sébastien MIMAULT, Mme Evelyne SALSON

Suppléants : Mrs Leonardo GOUVEIA, Lucien ABELLANEDA et André LOPEZ

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des présents

- **DE CONSTITUER** les commissions communales telles que présentées ci-dessus

- **D'ELIRE** ses membres tels que mentionnés pour chaque commission.

POUR à l'unanimité des présents.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES EXTERIEURS

M. le maire propose à l'assemblée de nommer les différents organismes et de désigner, après proposition à l'assemblée, les membres qui y représenteront la commune:

- Eau et assainissement (communauté de communes du Clermontais) :

Mrs Jacques ARRIBAT, Lucien ABELLANEDA et Leonardo GOUVEIA.

- Hérault énergie (éclairage public) :

Mrs Leonardo GOUVEIA et Lucien ABELLANEDA

- AGEDI (gestion locigiels mairie / campagnol pour site commune) :

Mmes Ghislaine DELAPIERRE et Catherine GOURIOU

- Correspondant défense :

M. Jacques ARRIBAT

- Syndicat centre hérault :

M. Sébastien MIMAULT

- Association des Maires de France :

Mrs Jacques ARRIBAT et Jean-Claude CLOZIER

- Fiscalité (centre des impôts / finances publiques) :

Mrs Jacques ARRIBAT et Jean-Claude CLOZIER

POUR à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

Marché estival 2020

M. le maire rappelle le contexte Covid19 et les mesures sanitaires à observer pour le marché estival 2020, qu'il a été décidé de maintenir par l'ensemble des élus.

Il est proposé un sens de circulation afin d'éviter le croisement des personnes et le respect, par chaque exposant au devant de son stand, des gestes barrières et distanciation physique.

Un panneau informant de ces mesures sera placé au parking de l'école, qui est le principal point de stationnement lors du marché.

M. MIMAULT dit qu'il serait judicieux de mettre des panneaux à toutes les entrées du village. La remarque est retenue et sera ainsi mise en oeuvre.

Mme DELAPIERRE soulève à l'occasion, la question du parking de l'école, car celui-ci est déjà bien rempli à l'année.

Il est proposé d'ouvrir la grande cour de l'école (comme il l'est fait pour la brocante), afin d'élargir la place du stationnement les jours de marché.

Suivi de l'organisation de l'école suite au déconfinement

L'école a réouvert le 14 mai avec environ 5 à 6 élèves pour atteindre 8 à 9 actuellement.

Une réorganisation des espaces a été opérée pour garantir la distanciation physique et la pratique des gestes barrières.

Les 2 employées communales préposées à l'école sont mobilisées pour assurer le nettoyage des surfaces et points de contacts plusieurs fois par jour et assister l'insitutrice dans la classe le matin et l'après-midi.
Elles sont aussi en charge de la cantine qui se fait sur place pour le moment.

M. le maire rappelle qu'aux vues des mesures de déconfinement, il faudrait accueillir 10 à 15 élèves.
Il évoque la possibilité de mettre à disposition la salle des fêtes pour ce faire.

Café-restaurant du village

M. le maire explique que Mario, le gérant du café restaurant du village souhaite agrandir sa terrasse extérieure afin de pouvoir mettre en place le respect de la distanciation entre les tables et personnes.

M. le maire propose de lui accorder l'utilisation du domaine public à côté du lavoir Place des comédiens ainsi que devant la mairie.
Il y avait aussi la possibilité de tables devant ses ballustrades mais cette option est jugée dangereuse du fait de la proximité de la route.
Peut-être aussi demander à M. REAL la possibilité, les jours de marché seulement, de mettre des tables devant son garage.

La séance est levée à 18h55.


Le Maire,
Jacques AZRIBAT


